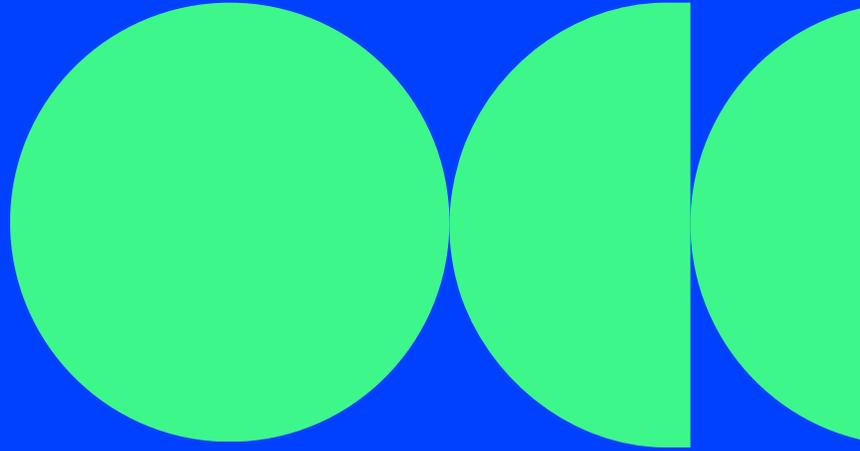




Entreprendre
Sherbrooke



ZONAGE



SAVEZ-VOUS À QUOI SERT LE ZONAGE ?

- 1** Il sert à organiser les usages (commercial, industriel, résidentiel) selon les secteurs de la ville.
- 2** Il permet d'établir des normes d'implantation, comme le nombre d'étages et les marges de recul.
- 3** Il dresse les normes permettant d'accepter ou prohiber certaines activités dans des zones bien précises.

BON À SAVOIR

Le zonage est un outil urbanistique très important pour la planification d'une ville et de son territoire. Assurez-vous de toujours valider le zonage, notamment afin de s'assurer que l'usage de votre entreprise est permis dans votre local.

Les usages sont souvent exprimés en chiffres, comme C-1, C-2, C-12 ou autres.

L'équipe d'Entreprendre Sherbrooke travaille en étroite collaboration avec la Ville de Sherbrooke afin de vous aider à trouver le local répondant aux besoins de votre entreprise. Si vous cherchez un local, n'hésitez pas à consulter [Localiz.co](https://localiz.co). Toutefois, si vous avez des questions spécifiques au zonage de votre entreprise, nous vous invitons à envoyer un courriel à info.urbanisme@sherbrooke.ca.

